



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4694

Affectation du résultat 2018

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4694 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 (DIRECTION
GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2018, issus du compte administratif pour le budget principal, chaque budget annexe et les états spéciaux d'arrondissement.

a) **Rappel des principes :**

1. L'arrêté des comptes 2018 permet de déterminer :

- le résultat 2018 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2017 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Il est en excédent pour chacun des budgets.

- le solde d'exécution 2018 de la section d'investissement.

Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2018, majorées du déficit d'investissement 2017 reporté (chapitre 001 en dépenses) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2018, éventuellement majorées de la quote-part de l'excédent 2017 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068) et de l'excédent d'investissement de 2017 (chapitre 001).

Il fait apparaître un besoin de financement pour le budget principal et le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et un excédent de financement pour les budgets annexes du Théâtre des Célestins et de l'Orchestre National de Lyon.

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2019.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2018 doit **en priorité** couvrir le besoin en financement 2018 de la section d'investissement.

Les nomenclatures M14 et M4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, **s'il est positif**, peut,

selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- de financer les restes à réaliser 2018 en fonctionnement, s'il en existe.
- de ré-allouer en 2019, des crédits annulés en 2018.
- d'inscrire une réserve en fonctionnement et / ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2019.
- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

b) Affectation du résultat :

A. Budget Principal :

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	608 241 134,76 €
Recettes (b)	697 805 685,84 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	89 564 551,08 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture 2018 (e=c+d)	89 564 551,08 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	111 349 525,78 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	53 173 799,31 €
	Recettes totales (c=a+b)	164 523 325,09 €
Dépenses	Dépenses N (d)	165 778 683,25 €
	Déficit N-1 investissement (e)	43 955 638,42 €
	Dépenses totales (f=d+e)	209 734 321,67 €
Solde d'exécution (g=c-f) avant reports		-45 210 996,58 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	15 412 735,70 €
	Solde (h)	-15 412 735,70 €
Besoin de financement de l'investissement 2018 (i=g+h) après reports		-60 623 732,28 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2018	-
Excédent de fonctionnement	89 564 551,08 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-60 623 732,28 €
Solde global de clôture	28 940 818,80 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2019	-
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	89 564 551,08 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	45 210 996,58 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2019, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2019.

B. Budget annexe du Théâtre des Célestins :

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	8 032 395,77 €
Recettes (b)	8 133 707,15 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	101 311,38 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	385 448,46 €
Résultat de clôture 2018 (e=c+d)	486 759,84 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	287 864,30 €
	Excédent N-1 investissement (b)	154 970,79 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	0,00 €
	Recettes totales (d=a+b+c)	442 835,09 €
Dépenses	Dépenses N (d)	291 941,41 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	291 941,41 €
Solde d'exécution (g=c-f) avant reports		150 893,68 €
Restes à réaliser	Recettes	82 517,09 €
	Dépenses	238 752,56 €
	Solde (h)	-156 235,47 €
Excédent de financement de l'investissement 2018 (i=g+h) après reports		-5 341,79 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2018	-
Excédent de fonctionnement	486 759,84 €
Excédent de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-5 341,79 €
Solde global de clôture	481 418,05 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2019	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	150 893,68 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	481 418,05 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	5 341,79 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2019, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2019.

C. Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	1 870 897,77 €
Recettes (b)	2 228 490,37 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	357 592,60 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	7 999,76 €
Résultat de clôture 2018 (e=c+d)	365 592,36 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	200 274,32 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	34 802,83 €
	Recettes totales (c=a+b)	235 077,15 €
Dépenses	Dépenses N (d)	358 329,49 €
	Déficit N-1 investissement (e)	34 802,83 €
	Dépenses totales (f=d+e)	393 132,32 €
Solde d'exécution (g=c-f) avant reports		-158 055,17 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	0,00 €
	Solde (h)	0,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2018 (i=g+h) après reports		-158 055,17 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2018	-
-----------------------	---

Excédent de fonctionnement	365 592,36 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-158 055,17 €
Solde global de clôture	207 537,19 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2019	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	158 055,17 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	127 537,19 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	238 055,17 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2019, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2019.

D. Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	15 997 191,58 €
Recettes (b)	16 498 392,34 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	501 200,76 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	1 478 390,00 €
Résultat de clôture 2018 (e=c+d)	1 979 590,76 €

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	802 276,58 €
	Excédent N-1 investissement (b)	206 157,63 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (c)	474 128,10 €
	Recettes totales (d=a+b+c)	1 482 562,31 €
Dépenses	Dépenses N (d)	1 041 723,37 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	1 041 723,37 €
Solde d'exécution (g=c-f) avant reports		440 838,94 €

Restes à réaliser	Recettes	48 852,29 €
	Dépenses	303 636,11 €
	Solde (h)	-254 783,82 €
Excédent de financement de l'investissement 2018 (i=g+h) après reports		186 055,12 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2018	-
Excédent de fonctionnement	1 979 590,76 €
Excédent de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	186 055,12 €
Solde global de clôture	2 165 645,88 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2019	-
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	440 838,94 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	1 979 590,76 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation, lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2019, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2019.

E. Etats spéciaux d'arrondissements :

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats s'établissent par arrondissement selon le tableau ci-dessous.

Ces résultats font l'objet de délibérations d'affectation propres à chaque Conseil d'arrondissement. Ils dégagent, pour chacun d'entre eux, un excédent, affecté à chaque état spécial d'arrondissement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Vous en trouverez ci-dessous la liste :

	Résultat N-1	Résultat 2018	Résultat à affecter	Report en fonctionnement compte 002	Restes à réaliser dépenses
1er arrondissement	96 428,75 €	-32 641,73 €	63 787,02 €	63 787,02 €	56 671,07 €
2e arrondissement	62 026,74 €	20 888,85 €	82 915,59 €	82 915,59 €	41 239,50 €
3e arrondissement	218 458,24 €	25 573,00 €	244 031,24 €	244 031,24 €	60 393,96 €
4e arrondissement	82 704,39 €	14 686,02 €	97 390,41 €	97 390,41 €	41 268,76 €
5e arrondissement	114 320,23 €	-26 483,46 €	87 836,77 €	87 836,77 €	43 953,38 €
6e arrondissement	110 739,18 €	-8 641,03 €	102 098,15 €	102 098,15 €	5 710,08 €
7e arrondissement	185 530,57 €	-7 053,00 €	178 477,57 €	178 477,57 €	95 047,03 €
8e arrondissement	147 487,06 €	44 489,46 €	191 976,52 €	191 976,52 €	158 274,04 €
9e arrondissement	280 584,24 €	-27 201,24 €	253 383,00 €	253 383,00 €	82 227,77 €

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu le compte administratif 2018 ;

Oùï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

DELIBERE

Les propositions d'affectation des résultats sus indiqués du Budget Principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse, du budget annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon et des Etats spéciaux des Mairies d'arrondissement sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM